

# Avis de Négociation d'Actions

## **Le Service de négociation d'actions de TMX admettra les obligations axées sur le développement durable à la négociation**

Le Service de négociation d'actions du Groupe TMX (« TMX ») est ravi d'annoncer son intention d'admettre les obligations axées sur le développement durable à la négociation à la Bourse de Toronto (la « TSX »). TMX est un fier signataire de l'Initiative des bourses pour un investissement durable des Nations Unies. Nous nous engageons à promouvoir l'investissement responsable pour le développement durable. TMX compte admettre les obligations axées sur le développement durable à la négociation à la TSX afin que les capitaux d'aujourd'hui puissent être investis là où ils seront nécessaires demain. Le projet devrait améliorer l'accessibilité et la visibilité de ces obligations grâce à la mise à profit de l'infrastructure de négociation d'actions existante, laquelle permettra aux investisseurs de négocier ces obligations de la même manière qu'ils négocient les actions à l'heure actuelle.

Dans le cadre de ce projet, les modifications projetées des fonctionnalités de négociation et des règles de négociation de la TSX ont été déposées auprès des autorités de réglementation pour examen et une sollicitation de commentaires sera publiée au cours des prochaines semaines. Toutes les modifications projetées sont assujetties à l'approbation réglementaire.

### **Résumé du projet**

- Les obligations axées sur le développement durable sont des titres dont les produits servent à financer des projets qui sont bénéfiques sur le plan environnemental ou socio-économique.
- La TSX n'affichera aux fins de négociation aucune obligation émise par une société émettrice, même un émetteur inscrit à la TSX, qui n'est pas une société quasi gouvernementale.
- Les obligations axées sur le développement durable affichées aux fins de négociation ne seront pas inscrites à la TSX. La TSX continue d'accepter l'inscription à sa cote pour les titres de ses émetteurs inscrits, y compris les titres de créance, sous réserve de l'observation de certaines exigences d'inscription.

Comme l'affichage des obligations axées sur le développement durable aux fins de négociation sera effectué au moyen du même système de négociation continue et entièrement transparent que celui permettant de négocier les actions, les courtiers n'auront que des changements mineurs, le cas échéant, à apporter à leurs systèmes et à leurs procédures opérationnelles pour offrir de nouveaux produits d'investissement durable directement à leurs clients. En tirant profit de l'infrastructure de négociation

## **MÉCANISME DE NÉGOCIATION**

La négociation des obligations axées sur le développement durable à la TSX sera mise en œuvre en tirant profit des infrastructures de négociation et de compensation existantes afin de réduire au minimum l'incidence sur les courtiers et les fournisseurs. Par exemple:

- La négociation sera rendue possible grâce aux connexions de saisie d'ordres existantes de la TSX. Aucune nouvelle connexion ne sera requise.
- Les renseignements sur les ordres et les opérations seront communiqués au moyen des flux de données de marché en temps réel existants de la TSX.
- La compensation et le règlement de toutes les obligations axées sur le développement durable admissibles s'effectueront au moyen de l'infrastructure et des processus de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (la « CDS ») qui sont déjà utilisés pour les opérations sur les titres cotés à la TSX.
- La négociation des obligations axées sur le développement durable aura lieu selon le même horaire que les autres titres inscrits à la TSX. Les ordres visant ces obligations seront acceptés pendant la séance de préouverture et des opérations pourront être exécutées au dernier prix de vente durant la période de prolongation de l'horaire de négociation.

La TSX n'acceptera pas les ordres sur lots irréguliers et n'offrira pas les fonctionnalités d'ordres au dernier cours et d'ordres à exécution garantie pour les obligations axées sur le développement durable. De plus, la négociation cachée des obligations axées sur le développement durable ne sera pas permise à la TSX. Les obligations axées sur le développement durable se distingueront des autres titres par l'ajout du suffixe « .SB » à

leur symbole, la création du nouveau type de produit « Obligation » et l'application d'une nouvelle valeur de marché indiquant que ces titres ne sont pas cotés en bourse.

Sous condition de l'approbation réglementaire, nous prévoyons le lancement de cette nouvelle offre au quatrième trimestre de 2020. Il sera possible de mettre à l'essai les modifications dans l'environnement d'essai GTE à compter du vendredi 5 juin 2020. Il est maintenant possible de consulter les nouvelles spécifications de saisie d'ordres et de diffusion de données qui tiennent compte de cette amélioration sur TMX Webstore.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec l'équipe de la gestion des comptes.

Philip Cox	(416) 947-4752
Jeff Foster	(416) 947-4229
Laura Hanschke	(416) 947-4257
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	(416) 947-4484
Michael Tintinaglia	(416) 947-6679